

Conseil Municipal du 28 mai 2026

Le 28 mai 2026, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 22 mai 2026, sous la présidence de M. VASSEUR Hervé, le Maire.

Étaient présents : REMBERT Hélène, LEROY Gérard, DEBACKERE Laurent, BOUCAUT Jean-Marc, BOUCAUT Éliane, RIGHI Sylvie, BEZILLE Pascal, HERMANN Sandrine, FIANDRIN Pascal, VIALATTE Magali, LEFEBVRE Aure, VERMOREL Clément,
Absent :

Absents excusés : DAVID Sandra (pouvoir donné à REMBERT Hélène), HERCOUET Anthony

Secrétaire de séance : REMBERT Hélène

Décisions prises par le maire par délégation

Devis pour feu d'artifice à Pyro Party pour un montant de 3 500,00€ TTC

Décision d'intention d'aliéner

DIA négative le 21/04/2026 pour un bien situé 18 rue de la Pâturage aux bœufs

Pascal FIANDRIN ne comprend pas.

Réponse : c'est le droit de préemption. Lorsqu'un bien est en vente, la mairie peut demander d'acquérir ce bien ou pas. C'est un pouvoir de la Communauté de Communes délégué aux communes.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 avril 2026

Il n'y a pas de correction à apporter, le compte rendu de la séance du 16 avril 2026 est donc approuvé à l'unanimité.

Pour : 14

Abstentions : 0

contre : 0

Vote des taux TFB-TFNB-TH année 2026

Il convient d'annuler la délibération du précédent conseil car mal rédigée

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation – qui était figé entre 2020 et 2022 – fait de nouveau l'objet d'un vote depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B undecies relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

	Taux 2026 référence	Base 2026	Taux 2026 votés	Produit attendu
Taxe foncière bâti	40,25	699 000	40,25	281 348
Taxe foncière non bâti	56,53	44 000	56,53	24 873
Taxe d'habitation	11,87	182 500	11,87	21 663

d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charger de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Pour : 14

contre : 0

abstention : 0

Délibération pour création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade.

Suite au passage en retraite progressive de la secrétaire générale, Monsieur le maire propose à l'assemblée de créer, à compter du 01/09/2026 un emploi permanent d'adjoint administratif relevant de la catégorie C à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 20 heures (20/35ème).

pour : 14

contre : 0

abstention : 0

La proposition serait de 3 demi-journées ou 1,5 jour, en parallèle avec Mme CLAVEL, ce qui permettrait de faire la passation. Cette personne serait présente le vendredi car Mme CLAVEL est en retraite progressive et travaille à 80%.

Avenant règlement cimetière

À la suite de l'installation d'un lutrin pour le jardin du souvenir, il convient de faire un avenant au règlement du cimetière

Concerne l'article 9

ARTICLE 9 -DISPOSITIONS RELATIVES AU SITE CINÉRAIRE

Un lutrin a été installé au jardin du souvenir afin de recevoir des plaques indiquant le nom des défunts, dont les cendres ont été répandues.

Les plaquettes devront être installées par les pompes funèbres elles seront toutes sur le même modèle et de même dimension soit :

- Plaque « Poitevine » en bronze, face noire, vernis satiné, finition lisse, chant foncé, police Kafka,
- dimensions 110 X75 mm, épaisseur 8 mm, impression sur 3 lignes.

C'est une information.

Représentants commissions à la CCCFG

Petite enfance, jeunesse et équipement scolaire	Action sociale et santé	Développement économique agricole	Aménagement du territoire, urbanisme, habitat, mobilité	Sports, équipements sportifs
Magali VIALATTE	Sandra DAVID	Pascal Bezille	Sylvie RIGHI	Laurent DEBACKERE
Environnement assainissement GEMAPI	Finances subventions	Développement tourisme, action culturelle, patrimoine	Voirie, éclairage public	
Jean-Marc BOUCAUT	Hervé VASSEUR	Clément VERMOREL	Gérard LEROY	Suppléant Hervé VASSEUR

Ces commissions sont organisées par la Communauté de Communes, qui se tiendront en soirée, et suivant les sujets abordés au conseil communautaire.

Arrivée de Sandra DAVID à 20 heures

Installation d'un voile d'ombrage au bar tabac : Gérard LEROY propose la mise en place de store banne électrique, mais pas de devis actuellement. Après discussion, il est décidé de choisir le devis proposé par M. Fontaine Nicolas, comme décidé lors de la commission infrastructure.

Pascal FIANDRIN demande à qui appartient le mobilier du bar/tabac ?

Réponse : le mobilier de la cuisine est à la commune, les tables et les chaises au bar/tabac

Commission Communale des Impôts Directs, il convient de proposer des personnes pour intégrer cette commission. Il faut fournir une liste de 24 contribuables (12 personnes seront retenues), des membres du conseil peuvent en faire partie. Celle-ci a lieu tous les ans, c'est un relevé des travaux qui ont été faits chez les particuliers pour classer les maisons suivant des catégories de confort. M. le Maire demande aux conseillers de trouver des personnes. Il faudra délibérer au prochain conseil.

Horaires des adjoints techniques, proposition de semaine de 4 jours (8h-12h/13h15-18h)

Sandrine Hermann fait une remarque par rapport à la canicule, voir pour modifier les horaires.

M. le maire propose une visite de la mairie, des ateliers municipaux, de la station d'épuration.

Journée vélo le 10 juin 2026 organisée par le Département, départ de Châlette et arrêt à 9h25 à Chailly-en-Gâtinais.

Proposition de venir se désaltérer au bar

Inauguration de la boîte à livres à Thimory le 12/06/2026 à 17h30.

Inauguration d'une piste cyclable à Nogent-sur-Vernisson le 04/07/2026.

Inauguration de 18 logements à Lorris par LogemLoiret le 15/06/2026

Comice : le 20/05/2026 a eu lieu une réunion à Lorris, étaient présents : Hervé VASSEUR, Sandra DAVID, Sylvie RIGHI et Hélène REMBERT.

Il convient de donner un référent char, ce sera Laurent DEBACKERE, ainsi que le nombre de personnes accompagnants, réponse 8 à 10 personnes. Le samedi soir : élection de Miss Comice, repas à 38€, inscriptions le 13 et 18 juin à l'Office du Tourisme.

Fête de la musique 19 juin, elle sera organisée par Rosa Fest, participation financière du bar restaurant et de la commune (montant total 2300,00 €). Il était convenu que la commune ne verserait pas plus de 1500,00 € et le bar/tabac 800,00 €. Mais le montant a changé, la participation de la commune sera de 1800,00 € et le bar/tabac de 500,00 €.

M. le Maire a demandé à Chailly Loisirs de participer, ils ne participeront pas (pas assez de bénévoles). Il faudra réfléchir pour l'année prochaine.

M. VASSEUR propose des dates pour les commissions :

- Commission événementielle : jeudi 4 juin 18h30
- Commission Infrastructure : jeudi 11 juin 19h45
- Commission Finances : mercredi 17 juin 18h
- Plan Communal de Sauvegarde : jeudi 25 juin 19h45
- Réunion adjoints : 16 juin à 19h

Questions diverses :

Gérard LEROY demande encore une fois de faire le nécessaire pour que les propriétaires coupent les branches, arbres ou haies qui sont une gêne à la circulation avec un délai. Faire un courrier type.

Aure Lefebvre : problèmes de dépôt de poubelles aux containers, est-il possible de mettre une caméra ?

Laurent Debackere demande à la mairie pour que l'école utilise la salle communale (l'ancienne école) car essaim de guêpes à l'école.

Laurent Debackere a travaillé sur le char et a apporté un projet de construction sur plans, qui n'est pas définitif.

Sandra David :

- Problème avec un conducteur d'une golf blanche, qui fait des passages très rapide dans le bourg la nuit,
- La petite salle associative : plus de frigo, est-il possible de mettre celui de la mairie ? problème de robinet concernant l'évier de droite,
- Comice agricole : est-il possible d'emprunter un panneau d'entrée de commune ?
- Est ce qu'il est possible de faire un rappel sur les bruits de voisinage sous forme d'affiche ?
- Lors d'une permanence en tant qu'adjointe problème sur la chaudière, s'il y a besoin d'intervenir, est-il possible de laisser les clés à disposition aux conseillers ?
- Bar/tabac : porte à droite du bar fissurée, chapeau du muret décelé, la targette de la porte gauche, la porte de la poubelle vérin cassé, problème sur les huisseries,

Réponse : contacter les entreprises.

Magali Vialatte : est-ce qu'il y aura un bulletin municipal cette année ?

Réponse : c'est prévu. Est-ce que quelqu'un sait travailler sur SCRIBUS (logiciel) ? L'idée, il faudrait qu'il sorte en juillet. Il faut le finaliser.

Sylvie Righi : demande s'il est possible de mettre les commissions, informations pratiques dans le bulletin municipal.

Pascal Bezilles : quand sera fauchée la route de Nuisement ? L'agent technique a commencé.

Sylvie Righi :

- La commission impôts directs, est-il possible d'avoir une note explicative ?
- Demande pour intégrer la commission infrastructure ?

Réponse : ce sera à l'ordre du jour du prochain conseil

- Comment est fixé l'ordre du jour du conseil ?

Réponse : cela dépend de l'actualité.

- Pour les commissions : est-ce qu'il y a un ordre du jour ? une convocation ? Est-ce que d'autres conseillers peuvent participer à la commission même s'ils n'en font partie ?

Pascal Fiandrin : Comment sont gérés les agents techniques ? ont-ils un planning ?

Réponse : Gérard Leroy les voit tous les jours, mais ils savent ce qu'ils doivent faire. Il n'y a pas de planning. C'est suivant la situation. S'il y a une urgence, ils interviennent.

Hiérarchiquement, les agents sont dirigés par la secrétaire générale de mairie, néanmoins, ils sont gérés par le maire, qui est le chef du personnel. M. le Maire a donné une délégation à Gérard LEROY pour le personnel technique.

Pascal FIANDRIN : qui s'occupe de Chailly Loisirs ? Qui est le président ? Quel est le lien avec la mairie ?

Réponse : c'est une des associations de la commune. La mairie leur met à disposition les agents techniques, les salles communales lors des manifestations qu'ils organisent.

Fin du conseil 21h26

Prochain conseil jeudi 9 juillet 19h30